

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Christophe DIXTE¹
Mélissa GUITON²
Gwendoline VOLAT³

Dans l'ensemble de la fonction publique, en 2022, le salaire brut mensuel moyen par agent en équivalent temps plein s'élève à 3 121 euros. Déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net mensuel moyen dans l'ensemble de la fonction publique s'établit à 2 527 euros.

La part moyenne des primes et indemnités dans le salaire brut des fonctionnaires est de 24,4% dans l'ensemble de la fonction publique. Une fois les contributions et cotisations sociales déduites, les fonctionnaires perçoivent un salaire net moyen de 2 598 euros mensuels en 2022.

Le salaire net en équivalent temps plein des femmes est en moyenne inférieur de 10,5% à celui des hommes.

Les 1% les mieux rémunérés de la fonction publique perçoivent plus de 7 206 euros net par mois et en moyenne 9 217 euros.

Par versant, le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein s'établit à 2 743 euros dans la fonction publique de l'État, à 2 145 euros dans la fonction publique territoriale et à 2 734 euros dans la fonction publique hospitalière.

La dispersion des salaires, mesurée par le rapport interdécile, est plus étendue dans la fonction publique de l'État. En revanche, les écarts se creusent davantage dans le haut de la distribution dans la fonction publique hospitalière avec les rémunérations élevées des praticiens hospitaliers.

En 2022, le salaire net moyen de la fonction publique s'établit à 2 527 euros mensuels

En 2022, le salaire brut mensuel moyen pour l'ensemble des agents, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 3 121 euros en équivalent temps plein⁴ (EQTP) [Voir Sources, avertissement et définitions]. Il est de 3 404 euros dans la fonction publique de l'État (FPE), 2 640 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 3 358 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH) [Voir Données complémentaires].

Déduction faite des prélèvements sociaux à la source (cotisations sociales, CSG et CRDS), le salaire net mensuel moyen pour l'ensemble des agents, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 2 527 euros dans la fonction publique (**Figure 1**). À titre de comparaison, le salaire net mensuel moyen des salariés du secteur privé s'élève à 2 630 euros en 2022 (**Encadré 1**). Le taux de cotisation est en moyenne de 19,0% pour les agents de la fonction publique. Le taux moyen diffère suivant le statut des agents : pour les contractuels, les contributions et cotisations représentent en moyenne 19,7% de leur salaire brut, alors que, pour les fonctionnaires, elles en représentent 18,8%, car les primes des fonctionnaires sont soumises à des cotisations retraite à des taux inférieurs.

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

2. Direction générale des collectivités locales (DGCL).

3. SDessi-DGAFP.

4. Toutes les rémunérations sont mesurées en EQTP.

Les rémunérations dans la fonction publique

Les fonctionnaires, qui représentent les trois quarts des effectifs en EQTP de la fonction publique⁵, perçoivent en moyenne 2 598 euros net par mois. Les fonctionnaires de catégorie C représentent un tiers de l'ensemble des agents et perçoivent un salaire net mensuel moyen de 2 004 euros. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A – trois agents de la fonction publique sur dix – s'élève à 3 181 euros par mois. Enfin, celui des fonctionnaires de catégorie B vaut 2 518 euros. La dispersion des salaires est plus importante parmi les fonctionnaires de catégorie A, car leur carrière salariale est plus étendue. Le salaire net mensuel moyen des contractuels est inférieur à celui des fonctionnaires, et atteint 2 014 euros. La dispersion des salaires des contractuels est importante, notamment car le premier décile de rémunération est bas (10% des contractuels perçoivent moins de 1 358 euros net par mois) [Voir Données complémentaires].

Figure 1 : Salaires nets mensuels en 2022 dans la fonction publique
en euros

Ensemble FP	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire moyen	Salaire médian	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	9 ^e décile
Ensemble	100	2 527	2 261	1 548	1 834	2 876	3 665
FPE	42	2 743	2 544	1 531	2 024	3 189	3 984
FPT	36	2 145	1 947	1 496	1 680	2 359	2 992
FPH	22	2 734	2 350	1 753	1 985	2 912	3 823
Fonctionnaires	73	2 598	2 381	1 710	1 968	2 967	3 678
<i>dont catégorie A</i>	30	3 181	2 953	2 149	2 481	3 577	4 445
<i>dont catégorie B</i>	15	2 518	2 436	1 955	2 176	2 788	3 167
<i>dont catégorie C</i>	27	2 004	1 928	1 573	1 736	2 175	2 499
Contractuels	22	2 014	1 771	1 358	1 501	2 190	2 879
Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	5	3 922	2 892	1 896	2 260	4 974	7 634
Ensemble, hors bénéficiaires de contrats aidés	99	2 533	2 266	1 558	1 840	2 880	3 669
Bénéficiaires de contrats aidés	1	1 405	1 336	1 242	1 309	1 409	1 580
Femmes	65	2 427	2 212	1 530	1 808	2 772	3 455
Hommes	35	2 711	2 362	1 588	1 888	3 087	4 097
Moins de 30 ans	11	1 906	1 813	1 369	1 541	2 154	2 492
30-39 ans	20	2 306	2 136	1 534	1 785	2 542	3 089
40-49 ans	28	2 578	2 401	1 639	1 934	2 916	3 608
50-59 ans	31	2 711	2 423	1 635	1 925	3 161	3 979
60 ans et plus	9	3 011	2 543	1 603	1 946	3 497	4 837

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

(1) Les « Autres catégories et statuts » regroupent principalement : dans la FPE, les enseignants de l'enseignement privé sous contrat et les ouvriers d'État ; dans la FPT, les collaborateurs de cabinet ; dans la FPH, le personnel médical.

Lecture : Le salaire net moyen dans la fonction publique est de 2 527 euros, et le salaire médian de 2 261 euros.

Encadré 1 : Comparaison des salaires entre les secteurs public et privé

Le champ de suivi des salaires du secteur privé comprend l'ensemble des salariés des entreprises privées et publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

La comparaison directe des salaires entre les secteurs public et privé est délicate pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les pratiques salariales des employeurs ne sont pas les mêmes, si bien que la composition des salaires bruts n'est pas directement comparable entre public et privé (en ce qui concerne les primes, notamment). Il existe également une différence dans le passage du salaire brut au salaire net liée à des différences dans les taux de prélèvements sociaux sur les salaires bruts.

5. Hors militaires, apprentis, internes, assistants maternels et familiaux. À l'inverse, les bénéficiaires de contrats aidés sont inclus.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

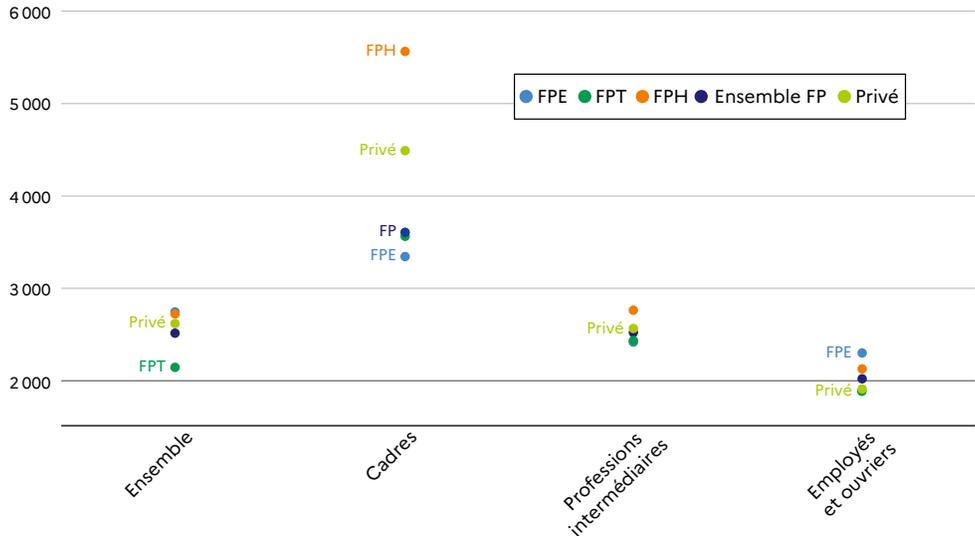
Les conditions de travail et d'emploi peuvent différer fortement, notamment en matière de contraintes (astreintes, temps de travail par équivalent temps plein, etc.), par exemple en raison des congés, du travail de nuit ou le dimanche, mais aussi en matière de durée d'activité pour l'ouverture des droits à la retraite.

La comparaison des salaires entre les secteurs public et privé constitue donc un exercice à considérer avec prudence. En effet, les écarts salariaux observés sont en grande partie attribuables aux différences entre les structures de qualification et d'âge des deux secteurs. Des analyses plus approfondies, notamment de type économétrique (à profil identique sur des variables de contrôle souvent qualifiées de « toutes choses égales par ailleurs »), sont nécessaires afin de prendre en compte au mieux ces effets de composition et de parvenir à des comparaisons plus robustes.

En 2022, le salaire net mensuel moyen des salariés du secteur privé s'élève à 2 630 euros (Figure). Il est plus élevé en moyenne que dans la fonction publique. La dispersion des salaires est plus importante dans le privé : le salaire net moyen du neuvième décile est égal à 2,9 fois celui du premier décile, contre 2,4 dans la fonction publique. Jusqu'au septième décile de l'échelle salariale, les salaires dans le secteur privé sont inférieurs à ceux observés dans la fonction publique. Les salaires des trois premiers déciles de la fonction publique sont ainsi supérieurs de 8 à 10% à ceux du secteur privé. Au niveau du septième décile, les salaires sont relativement proches. Les écarts dans la distribution se creusent ensuite au profit du secteur privé : le niveau de salaire caractérisant le huitième décile dans la fonction publique est inférieur de 3% à celui du privé ; l'écart est de 12% pour le neuvième décile et de 28% pour le dernier centile.

Figure : Salaires nets mensuels moyens par catégorie socioprofessionnelle dans les trois versants de la fonction publique, en 2022

en euros



Source : Base Tous salariés. Traitements Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte).

Champ pour le privé : Salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensuel. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensuel. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Note : La nomenclature des catégories socioprofessionnelles utilisée est la PCS-Insee.

Lecture : En 2022, le salaire net mensuel moyen en EQTP est de 2 527 euros dans la fonction publique et de 2 630 euros dans le secteur privé.

Les rémunérations dans la fonction publique

Les cadres et professions intellectuelles supérieures (au sens de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee – PCS-Insee), qui représentent plus d'un cinquième des salariés des secteurs privé comme public, ont un salaire net mensuel moyen supérieur dans le secteur privé (4 489 euros, contre 3 611 euros dans la fonction publique). Les employés et ouvriers représentent 57% des effectifs dans le secteur privé, contre 46% dans la fonction publique. Ils sont en moyenne mieux rémunérés dans la fonction publique (2 031 euros, contre 1 913 euros dans le privé). La différence est plus marquée dans la FPE, où le salaire moyen de cette catégorie socioprofessionnelle s'élève à 2 312 euros. Par exemple, le salaire des fonctionnaires des corps de la Police nationale et de l'administration pénitentiaire est nettement plus élevé (2 774 euros mensuels), du fait de sujétions particulières. L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé dans le secteur privé (14,1% en EQTP) que dans la fonction publique (10,5%). L'écart salarial entre femmes et hommes reflète en premier lieu l'effet de la ségrégation professionnelle et des inégalités qui l'accompagnent : la structure des emplois par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi n'est par exemple pas la même pour les femmes et pour les hommes. À poste comparable, c'est-à-dire à profession identique exercée au sein d'un même établissement employeur, l'écart de salaire moyen en EQTP entre les femmes et les hommes se réduit à 4,0% dans le secteur privé en 2022. Pour autant, cet écart résiduel ne peut pas s'interpréter comme une mesure de l'ampleur des discriminations salariales entre femmes et hommes, du fait de différences de caractéristiques non observables dans les sources administratives sur les salaires (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, etc.).

Le salaire net en équivalent temps plein des femmes est inférieur de 10,5% à celui des hommes

Le niveau moyen de rémunération des femmes en EQTP est inférieur de 10,5% en moyenne à celui des hommes (2 427 euros contre 2 711 euros), un écart qui baisse continuellement depuis 2013 (Voir données complémentaires). Le salaire en EQTP permet de comparer des salaires pour une quantité de travail équivalente : ne sont pas prises en compte ici les différences de temps de travail (notamment le recours plus ou moins fréquent au temps partiel), qui contribuent également aux écarts de revenus entre femmes et hommes.

Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Ainsi, alors qu'il y a peu d'écart sexué de salaire entre les agents de moins de 30 ans, un écart en défaveur des femmes apparaît et progresse au fil des tranches d'âge supérieures : 5,5% pour les 30-40 ans, 9,4% pour les 40-50 ans et 11,7% pour les 50-60 ans. Les femmes occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10% de salariés les moins rémunérés, 70% sont des femmes (contre 65% des effectifs en EQTP) [Figure 2]. Leur part diminue progressivement avec l'élévation dans l'échelle salariale : elles ne sont que 49% parmi les 10% de salariés les mieux rémunérés. Par ailleurs, même lorsqu'elles se trouvent dans le dernier décile de rémunération, elles perçoivent un salaire net moyen moins élevé que celui des hommes (4 895 euros contre 5 226 euros, soit un écart de 6,3%). Cette différence s'explique en partie par une moindre présence des femmes dans le dernier centile de rémunération : elles représentent 39% des 1% les mieux rémunérés (Encadré 2).

Au sein de la fonction publique, l'écart de rémunération est plus fort dans la FPH (18,3%) en raison d'un écart important dans les hôpitaux publics : 18,8%, alors qu'il n'est que de 1,7% dans les établissements médico-sociaux. Viennent ensuite la FPE (13,1%) et la FPT (7,9%).

La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes résulte des différences de positions professionnelles. Dans la FPE, à profil identique – c'est-à-dire à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non et type d'employeur (EPA ou ministère) identiques –, les femmes perçoivent en moyenne 3,0% de moins que les hommes.

Dans la FPT, à profil identique, c'est-à-dire à niveau de qualification donné (approché ici par le grade et la catégorie), le statut, le type ainsi que la taille de la collectivité employeuse et l'ancienneté (approchée ici par l'âge), les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 4,8% à celui des hommes en 2022. Ce taux est inchangé par rapport à 2021.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Figure 2 : Part des femmes dans la distribution des salaires nets mensuels moyens et niveau moyen selon le sexe et le décile dans la fonction publique, en 2022

en %

	Part des femmes	Niveau de salaire des femmes (en euros)	Niveau de salaire des hommes (en euros)	Écart
1 ^{er} décile (D1)	70	1 410	1 411	- 0,1
2 ^e décile	68	1 657	1 657	0,0
3 ^e décile	68	1 833	1 834	0,0
4 ^e décile	68	1 996	1 997	- 0,1
Médiane	66	2 168	2 169	0,0
6 ^e décile	67	2 360	2 360	0,0
7 ^e décile	66	2 582	2 584	- 0,1
8 ^e décile	64	2 880	2 881	0,0
9 ^e décile	60	3 320	3 332	- 0,3
10 ^e décile (D10)	49	4 895	5 226	- 6,3

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : En 2022, parmi les 10 % de salariés les plus rémunérés (D10), 49 % sont des femmes. Le salaire net mensuel moyen de ces dernières est de 4 895 euros, contre 5 226 euros pour les hommes du dernier décile, soit un écart de 6,3 %.

Dans la FPH, à statut, âge, grade, catégorie hiérarchique et type d'établissement identiques, les femmes perçoivent 4,2% de moins que les hommes, un écart en augmentation de 0,2 point par rapport à 2021.

Ces écarts de rémunération à profil identique dans les trois versants de la fonction publique ne peuvent cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaire entre femmes et hommes à poste de travail égal. Une partie des écarts résiduels provient en effet de caractéristiques non observées (ancienneté, expérience, tâches effectuées, etc.).

Encadré 2 : Les hautes rémunérations dans la fonction publique

Au titre de l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'article L 716-1 du code général de la fonction publique, le Gouvernement remet au Parlement un rapport avec des données sur les plus hautes rémunérations dans la fonction publique. Ce rapport s'intéresse aux agents les mieux payés dans l'ensemble de la fonction publique, mais aussi aux dix agents les mieux payés par employeur public (11 départements ministériels, environ 360 collectivités territoriales de plus de 40000 habitants et environ 100 hôpitaux dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros en 2023).

Les 1% les mieux rémunérés en 2022

En 2022, au sein de la fonction publique, 1% des agents, correspondant à 49700 emplois équivalent temps plein, perçoivent un salaire net supérieur à 7206 euros par mois. La rémunération nette moyenne des salariés de ce premier centile atteint 9217 euros (**Figure 1**). Alors que les salaires sont plus élevés dans la FPE jusqu'au neuvième décile, les seuils des derniers centiles de salaires sont plus hauts dans la FPH. Ainsi, les 1% des agents les mieux rémunérés de la FPH perçoivent plus de 9034 euros, contre 6931 euros dans la FPE.

Alors que les femmes occupent 65% des emplois dans la fonction publique, leur part n'est que de 39% dans le dernier centile des rémunérations, mais elle a augmenté de six points par rapport à 2016 (**Figure 2**). Les postes du dernier centile sont en général occupés par des salariés en fin de carrière : un tiers des agents dans le dernier centile sont âgés de 60 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que 9% des effectifs de la fonction publique.

Les rémunérations dans la fonction publique

Figure 1 : Salaires moyens et médians des agents dans le dernier centile des rémunérations, en 2022
en euros

	Limite inférieure du dernier centile	Salaire net moyen du dernier centile	Salaire net médian du dernier centile
Versants			
FPE	6 931	8 885	8 070
FPT	5 112	6 275	5 758
FPH	9 034	11 310	10 370
Ensemble	7 206	9 217	8 408

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : En 2022, dans la FP, 1 % des agents occupent un poste doté d'un salaire net mensuel en équivalent temps plein supérieur à 7 206 euros. La rémunération moyenne de ces agents est égale à 9 217 euros et, parmi eux, la moitié a une rémunération supérieure à 8 408 euros.

Figure 2 : Caractéristiques des agents en fonction de leur niveau de rémunération dans la fonction publique, en 2022
en %

	Ensemble de la fonction publique	Les 10 % les mieux rémunérés	Les 1 % les mieux rémunérés
Sexe			
Femmes	65	49	39
Hommes	35	51	61
Statut			
Fonctionnaires	73	74	35
Contractuels	22	9	7
Autres statuts ⁽¹⁾	5	16	58
Âge			
Moins de 40 ans	32	11	12
40-49 ans	28	26	20
50-54 ans	16	21	16
55-59 ans	15	22	20
60-64 ans	8	16	22
65 ans et plus	1	4	9

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

(1) La catégorie « Autres statuts » comprend notamment les praticiens hospitaliers (médecins, pharmaciens, etc.).

Lecture : En 2022, dans l'ensemble de la fonction publique, on compte 35 % d'hommes ; ils représentent 51 % des 10 % les mieux rémunérés et 61 % des 1 % les mieux rémunérés.

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de catégorie « A+ » est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie hiérarchique A.

En 2022, 10% des agents classés en catégorie A+ sont présents dans le dernier centile de rémunération (**Figure 3**), et perçoivent donc un salaire net supérieur à 7 206 euros par mois. Dans la FPE, 97% des corps et emplois à la décision du Gouvernement sont rémunérés au-delà de ce niveau. À l'opposé, parmi les agents de catégorie A+ de la FPE, les maîtres de conférences, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les inspecteurs de l'enseignement (regroupés sous « Enseignement supérieur, recherche et assimilés ») sont beaucoup plus rares (1%) à percevoir un salaire mensuel supérieur à 7 206 euros.

Parmi les agents présents dans le dernier centile de rémunérations, 79% n'appartiennent pas à la catégorie A+, notamment parce qu'ils n'ont pas le statut de fonctionnaire. C'est le cas notamment des praticiens hospitaliers (personnels médicaux classés dans « Autres statuts »), dont plus du tiers des postes ont une rémunération nette supérieure à 7 206 euros par mois. Leur salaire net moyen s'élève à 6 663 euros mensuels.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Figure 3 : Principaux corps et emplois dans le dernier centile de rémunération de la fonction publique, en 2022
en %

	Salaire net moyen en EQTP de l'ensemble des postes (en euros)	Part de l'effectif dont la rémunération est dans le dernier centile de la FP	Part parmi les agents du dernier centile de la FP
Catégorie A+	4 865	10	21
Fonction publique de l'État (FPE)	4 724	8	16
Encadrement supérieur et emplois de direction, dont :	6 711	39	9
<i>Corps et emplois à la décision du Gouvernement (décret de 1985 et assimilés)</i>	10 814	97	1
<i>Autres emplois et corps de direction</i>	7 935	65	4
<i>Encadrement supérieur de la FPE</i>	5 952	24	4
Inspection, contrôle et expertise	5 837	21	5
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	4 163	1	1
Fonction publique territoriale (FPT)	5 491	13	3
Emplois de direction	6 982	49	1
Encadrement supérieur	5 588	11	1
Médecins territoriaux	4 912	5	0
Fonction publique hospitalière (FPH)	6 600	36	3
Emplois de direction	6 609	36	3
Encadrement supérieur	6 098	33	0
Hors A+	2 477	1	79
Ingénieurs et cadres de l'aviation civile de la FPE	6 376	40	5
Praticiens hospitaliers de la FPH	6 663	38	53
Non ventilé ⁽¹⁾	2 411	0	21

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

(1) Les emplois appartenant au dernier centile de rémunérations, qui sont regroupés dans la catégorie « Non ventilé » sont soit des emplois très spécifiques occupés par un faible nombre de personnes, soit des cas rares non représentatifs des rémunérations de l'ensemble de leur corps ou catégorie.

Lecture : 38 % des praticiens hospitaliers ont une rémunération mensuelle nette supérieure à 7 206 euros (seuil du dernier centile). Ils représentent 53 % des agents dont la rémunération est supérieure à ce seuil. Par ailleurs, ils représentent 1 % du total des agents de la FP en EQTP (chiffre non présent sur cette figure).

Les dix plus hautes rémunérations par employeur public en 2023

L'information sur les dix plus hautes rémunérations des employeurs est obtenue via une enquête. Sa collecte est réalisée auprès des départements ministériels pour la FPE, auprès des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants pour la FPT, et enfin auprès des établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros pour la FPH. Ce champ ne couvre donc pas l'intégralité des employeurs publics.

En 2023, la masse salariale des dix plus hautes rémunérations brutes versées par les départements ministériels s'élève en moyenne à 2,0 millions d'euros (Figure 4). La part des femmes y est de 25%.

Pour les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants, la moyenne des dix plus hautes rémunérations brutes atteint 0,8 million d'euros en 2023, en baisse par rapport à l'année 2022 en raison de l'élargissement du champ aux collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants (contre 80 000 habitants auparavant). La part des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations y est de 43%. Pour les établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros, la moyenne des dix plus hautes rémunérations brutes s'élève à 1,7 million d'euros. La part des femmes y est de 27%.

Les rémunérations dans la fonction publique

Figure 4 : Synthèse des publications par les employeurs de leurs dix plus hautes rémunérations brutes, en 2023
en euros

	Moyenne de la somme des dix plus hautes rémunérations brutes par employeur	Soit un salaire brut mensuel moyen	Part des femmes ⁽²⁾ (en %)
FPE : départements ministériels ⁽¹⁾	2 015 873	16 799	25
FPT : collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants ⁽¹⁾	801 973	6 683	43
FPH : établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros ⁽¹⁾	1 739 924	14 499	27

Sources : DGAFP-SDessi ; DGCL-DESL ; Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents (y compris militaires) en poste en France.

(1) Les statistiques sont calculées sur les 11 départements ministériels, les 699 collectivités territoriales et EPCI (sur 733) et les 101 établissements hospitaliers (sur 116) ayant communiqué leur publication à la date du 31/08/2024. Le champ des collectivités territoriales et EPCI a été modifié : sont désormais aussi concernées celles de plus de 40 000 habitants (contre 80 000 auparavant).

(2) Les données administratives de la base Siasp de l'année n-1 ont été utilisées pour corriger la non-réponse pour la FPH et la FPT. En effet, une étude méthodologique sur les données 2020 a montré que les répondants à l'enquête ont une proportion plus élevée de femmes parmi leurs dix plus hautes rémunérations que les non-répondants. Sur les données 2023, ce redressement modifie l'indicateur de la FPH, qui passe de 28 % à 27 % après correction de la non-réponse, et l'indicateur FPT, qui passe de 42 % à 43 %.

Lecture : En 2023, la moyenne de la somme des dix plus hautes rémunérations versées par les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants est de 801 973 euros, soit un salaire brut mensuel moyen de 6 683 euros. La part moyenne des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations est de 43 %.

Les agents de la FPE sont en moyenne mieux rémunérés que ceux des autres versants

Le salaire net moyen dans la FPE est de 2 743 euros par mois; viennent ensuite ceux de la FPH, avec 2 734 euros par mois, et de la FPT, avec 2 145 euros par mois (**Figure 3**). Ces écarts traduisent essentiellement des différences de structure d'emploi, notamment de répartition par catégorie statutaire. Ainsi, la FPE se caractérise par une proportion plus importante de fonctionnaires de catégorie A (49%) par rapport à la FPH et à la FPT (respectivement 28% et 10%), ce qui augmente le salaire moyen de l'ensemble de ces agents. Dans la FPH, le salaire moyen est porté par le personnel médical, dont la rémunération est plus élevée que celle des fonctionnaires de catégorie A. Pour les fonctionnaires de catégorie B, en particulier ceux de la FPH et de la FPT, les niveaux de salaire ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes en raison du reclassement de la catégorie C à la catégorie B des auxiliaires de puériculture et des aides-soignantes. En effet, les agents reclassés ont des salaires en moyenne plus élevés que ceux des autres agents de leur ancienne catégorie et plus bas que ceux des autres agents de leur nouvelle catégorie. Ainsi, pour les fonctionnaires de catégorie B, les salaires nets mensuels moyens varient de 2 422 euros pour la FPT à 2 474 euros pour la FPH et à 2 632 euros pour la FPE. Les fonctionnaires de catégorie C dans la FPE (2 161 euros) sont mieux rémunérés en moyenne que ceux des autres versants, notamment car ils intègrent les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire, rémunérés sur des grilles indiciaires spécifiques et qui perçoivent des primes particulières liées à leur activité.

Les salaires nets moyens des contractuels dans la FPE sont supérieurs à ceux observés dans les autres versants, avec 2 080 euros mensuels, contre 2 035 euros dans la FPH et 1 923 euros dans la FPT.

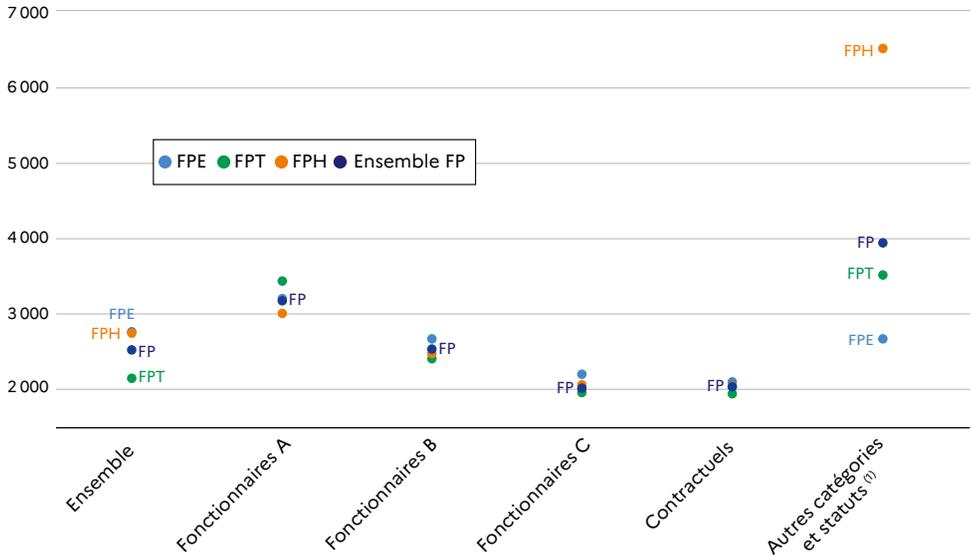
L'hétérogénéité des salaires dans les «Autres catégories et statuts» s'explique par la diversité des postes regroupés en fonction du versant. Dans la FPH, il s'agit des personnels médicaux, à savoir les agents publics médecins, chirurgiens-dentistes ou pharmaciens des établissements publics de santé, percevant un salaire net moyen en EQTP de 6 501 euros. Dans la FPT, il s'agit essentiellement de collaborateurs de cabinet⁶, avec un salaire moyen de 3 732 euros. Dans la FPE, les enseignants des établissements privés sous contrat constituent 85% de cette catégorie et perçoivent en moyenne 2 587 euros mensuels. Le salaire net moyen des ouvriers de l'État (12% des effectifs en EQTP) est de 2 899 euros.

6. Proches des élus locaux, les collaborateurs de cabinet sont les personnes que l'autorité territoriale peut recruter librement pour former son cabinet. Il s'agit d'agents contractuels de droit public ou de fonctionnaires en détachement.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Figure 3 : Salaires nets mensuels moyens par catégorie hiérarchique et statut dans les trois versants de la fonction publique, en 2022

en euros



Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

(1) Les « Autres catégories et statuts » regroupent principalement, dans la FPE, les enseignants de l'enseignement privé sous contrat et les ouvriers d'État ; dans la FPT, les collaborateurs de cabinet ; dans la FPH, le personnel médical (médecins, odontologistes et pharmaciens).

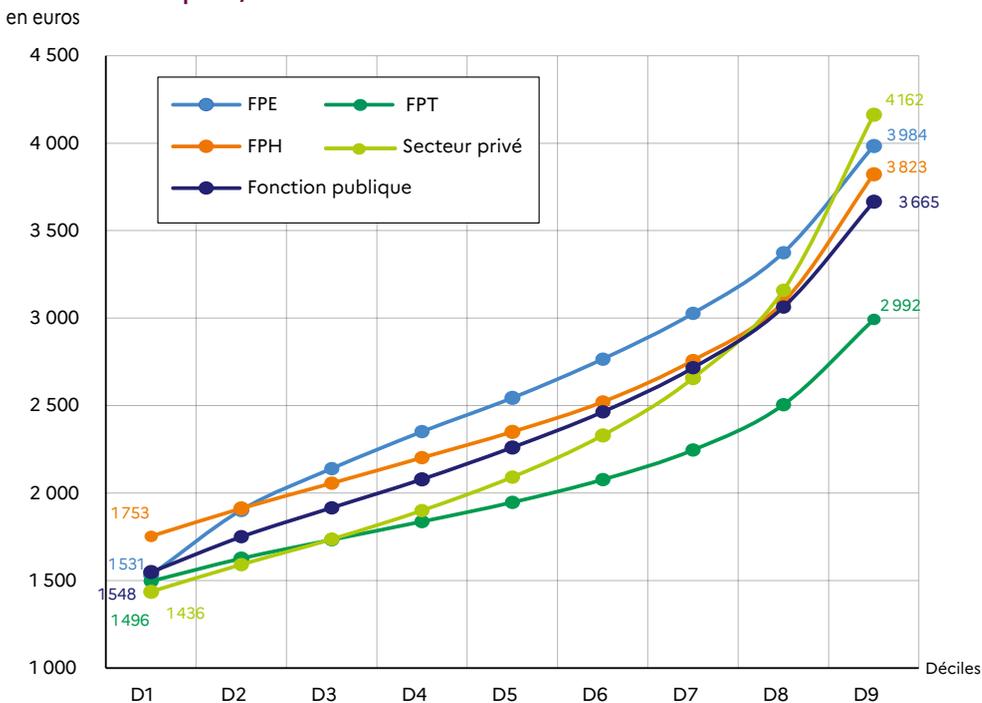
Lecture : En 2022, le salaire net mensuel moyen en EQTP est de 2 743 euros dans la FPE, 2 734 euros dans la FPH, 2 145 euros dans la FPT, et 2 527 euros pour l'ensemble de la fonction publique.

La dispersion des salaires, mesurée par l'écart interdécile, est plus importante dans la FPE

Le salaire net médian (D5), qui partage en deux groupes d'effectifs égaux les salariés en fonction de leur niveau de salaire, s'élève à 2 261 euros en 2022 dans la fonction publique, contre 2 091 euros dans le secteur privé. La hiérarchie interservants est la même que pour le salaire moyen : le salaire médian dans la FPE vaut 2 544 euros par mois, celui de la FPH atteint 2 350 euros mensuels et celui de la FPT, 1 947 euros.

En 2022, le ratio entre le salaire net « seuil » des 10% les mieux rémunérés et celui des 10% les moins bien payés progresse légèrement – à 2,4 – dans la fonction publique (**Figure 4**). L'écart interdécile est le plus réduit dans la FPT (2,0), puis la FPH (2,2), et plus étendu dans la FPE, où il vaut 2,6. Ces écarts sont stables par rapport à 2021 dans la FPT et la FPH, et en progression dans la FPE.

Figure 4 : Distribution des salaires nets mensuels dans la fonction publique par versant et dans le secteur privé, en 2022



Source : Base Tous salariés. Traitements Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés. Salaires nets moyens en équivalent temps plein mensualisé.

Champ pour le privé : Y compris bénéficiaires de contrats de professionnalisation. Hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : 10 % des agents de la FP ont un salaire net mensuel moyen supérieur à 3 665 euros, valeur du 9^e décile.

L'augmentation dans la FPE du rapport interdécile (+ 0,08) résulte de ce que le premier décile baisse fortement en euros constants (- 4,9%) : sous ce seuil, il s'agit surtout d'agents recrutés en 2022 (deux agents sur trois) et de non-fonctionnaires (neuf agents sur dix), qui ont moins bénéficié de revalorisations, à l'exception des agents directement concernés par le Smic (1 302 euros net en moyenne en 2022).

Si l'on considère l'intégralité de l'échelle de la rémunération, c'est dans la FPH que les écarts se creusent le plus dans le haut de la distribution des salaires. Le rapport entre le dernier centile (niveau au-dessus duquel se situent les 1% des agents les mieux rémunérés) et le salaire médian vaut 3,8 dans la FPH, 2,7 dans la FPE et 2,6 dans la FPT.

En 2022, le salaire net moyen s'élève à 2 808 euros par mois en EQTP dans les ministères et à 2 546 euros dans les EPA

Dans la FPE, un agent civil perçoit en moyenne 2 808 euros net par mois dans les ministères et 2 546 euros dans les établissements publics administratifs (EPA) [Figure 5]. Cet écart résulte des différences existant dans les structures de qualifications et de statuts. En effet, les fonctionnaires, qui représentent huit agents sur dix dans les ministères, contre quatre agents sur dix dans les EPA, sont en moyenne mieux rémunérés que les contractuels.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Figure 5 : Salaires nets mensuels moyens en 2022 dans les ministères et dans les EPA, selon le département ministériel

en euros

	Ministères		EPA	
	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	63	2 730	72	2 394
Intérieur et Outre-mer	12	2 717	1	2 918
Ministères économiques et financiers	8	3 072	2	3 986
Ministères sociaux	1	3 172	14	2 901
Justice	6	2 760	0	2 331
Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires	3	3 697	4	3 272
Armées	4	2 786	1	2 618
Agriculture et Alimentation	2	3 002	3	2 244
Culture	1	3 064	3	2 625
Services du Premier ministre	1	3 987	0	2 904
Europe et Affaires étrangères	0	3 481	0	3 527
Ensemble	100	2 808	100	2 546

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), salariés de la FPE en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Les valeurs indiquées pour «Ensemble» peuvent légèrement différer de la somme des effectifs en EQTP pour des questions d'arrondis.

Lecture : En 2022, le ministère de l'Intérieur représente 12 % des effectifs en EQTP des ministères, et les agents civils qui y travaillent perçoivent un salaire net moyen de 2 717 euros.

Le salaire net mensuel moyen des agents des ministères varie entre 2 717 euros pour les agents du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer et 3 987 euros pour les agents des services du Premier ministre. Sur le champ des EPA, le salaire net mensuel moyen varie entre 2 244 euros pour les agents travaillant dans les EPA dépendant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et 3 986 euros pour les agents des EPA des ministères économiques et financiers.

Le salaire net mensuel moyen des fonctionnaires de la FPE est de 2 955 euros en EQTP. En dépit des revalorisations indemnitaires à destination des enseignants engagées depuis 2021, il persiste une nette différence entre ces derniers et les autres agents de catégorie A. Ainsi, les fonctionnaires enseignants (hors contractuels ou enseignants du privé sous contrat) perçoivent en moyenne 2 944 euros net par mois, tandis que les autres fonctionnaires de même catégorie perçoivent 3 920 euros net par mois (Figure 6).

Figure 6 : Salaires nets mensuels moyens en 2022 des fonctionnaires de la FPE selon la catégorie hiérarchique

en euros

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen
Catégorie A, dont :	68	3 193
enseignants	51	2 944
autres fonctionnaires de catégorie A	17	3 920
Catégorie B, dont :	19	2 632
police et administration pénitentiaire	7	2 774
autres fonctionnaires de catégorie B	11	2 541
Catégorie C, dont :	13	2 161
personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire	2	2 540
autres fonctionnaires de catégorie C	11	2 098
Ensemble des fonctionnaires de la FPE	100	2 955

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), fonctionnaires de la FPE en équivalent temps plein mensualisé.

Lecture : En 2022, les fonctionnaires de catégorie A représentent 68 % des fonctionnaires en EQTP et ils perçoivent un salaire net moyen de 3 193 euros.

Les rémunérations dans la fonction publique

Un agent civil de la FPT perçoit en moyenne 2145 euros net mensuels

En 2022, le salaire net mensuel moyen des agents de la FPT s'élève à 2145 euros (**Figure 7**). Les principaux employeurs de la FPT sont les communes (52% des EQTP), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (15%) et les départements (13%). Le salaire net mensuel moyen varie de 2021 euros pour les agents des communes à 2923 euros pour les agents des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en raison des primes spécifiques dont ces derniers bénéficient.

Figure 7 : Salaires nets mensuels moyens en 2022 dans la FPT selon le type de collectivité et la filière

en euros

Par employeur	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen
Ensemble	100	2 145
Communes	52	2 021
Établissements communaux (CCAS, CDE, etc.) ⁽¹⁾	5	2 044
EPCI ⁽²⁾ à fiscalité propre	15	2 205
Autres structures intercommunales (Sivom, Sivu, syndicats mixtes)	4	2 113
Départements	13	2 351
Services départementaux d'incendie et de secours	3	2 923
Centres de gestion et CNFPT ⁽³⁾	1	2 335
Régions	5	2 306
Autres collectivités locales ⁽⁴⁾	1	2 544

Par filière	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen
Ensemble	100	2 145
Administrative	23	2 373
Technique	45	2 006
Culturelle	4	2 286
Sportive	1	2 205
Sociale	8	2 047
Médico-sociale	4	2 390
Médico-technique	0	2 638
Police municipale	1	2 626
Incendie et secours	2	3 065
Animation	7	1 758
Hors filière et indéterminée	3	2 093

Source : Siasp, Insee. Traitements DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), agents de la fonction publique territoriale, y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, assistants maternels et familiaux, apprentis.

Note : Les valeurs indiquées pour « Ensemble » peuvent légèrement différer de la somme des effectifs en EQTP pour des questions d'arrondis.

(1) CCAS : centres communaux d'action sociale ; CDE : caisses des écoles.

(2) EPCI : établissements publics de coopération intercommunale.

(3) CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale (délégations départementales et services centraux).

(4) Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Lecture : En 2022, en équivalent temps plein, les agents territoriaux employés par une commune représentent 52 % des effectifs. Les agents territoriaux classés dans la filière administrative représentent 23 % des effectifs. Ils perçoivent en moyenne un salaire net de 2 373 euros par mois.

En raison de sujétions particulières, les agents de la filière « Incendie et secours », qui sont presque exclusivement des agents des départements d'incendie et de secours (SDIS), sont les mieux rémunérés en moyenne (3065 euros mensuels). Viennent ensuite les agents de la filière médico-technique avec 2638 euros, puis les policiers municipaux, à 2626 euros. Les salariés de la filière « Animation », qui sont principalement employés par les communes, sont ceux dont le salaire est en moyenne le moins élevé, avec 1758 euros mensuels.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Le salaire net moyen s'établit à 2816 euros dans les hôpitaux et à 2186 euros dans les établissements médico-sociaux

Dans la FPH, le salaire net moyen des personnels des services de soins, qui représentent les deux tiers des effectifs, s'établit à 2499 euros mensuels (**Figure 8**). Parmi le personnel non médical, ce sont les personnels médico-techniques qui ont le plus haut niveau moyen de rémunération, avec 2690 euros mensuels, et les personnels techniques et ouvriers qui ont en moyenne le moins élevé, avec 2226 euros par mois. Le niveau moyen de rémunération nette des personnels médicaux (médecins, salariés pharmaciens, odontologues, etc.) atteint 6501 euros en 2022.

Figure 8 : Salaire net mensuel moyen par filière d'emploi et secteur, en 2022 dans la FPH
en euros

	Hôpitaux publics		Établissements médico-sociaux		FPH	
	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen
Ensemble	100	2 816	100	2 186	100	2 734
Personnels de direction et personnels administratifs	11	2 314	6	2 569	10	2 332
Personnels des services de soins	64	2 554	71	2 177	65	2 499
Personnels médico-techniques	5	2 692	0	2 370	4	2 690
Personnels éducatifs et sociaux	2	2 313	8	2 255	2	2 288
Personnels techniques et ouvriers	11	2 271	11	1 937	11	2 226
Personnels médicaux	8	6 527	1	4 733	7	6 501
Non ventilé	0	1 941	2	1 634	1	1 768

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), agents de la fonction publique hospitalière en équivalent temps plein mensualisé. Hors internes et externes des hôpitaux publics ; y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Les valeurs indiquées pour « Ensemble » peuvent légèrement différer de la somme des effectifs en EQTP pour des questions d'arrondis.

Lecture : En 2022, le salaire net moyen est de 2 816 euros dans les hôpitaux publics et de 2 186 euros dans les établissements médico-sociaux.

Le salaire net moyen dans les hôpitaux publics s'établit à 2816 euros mensuels, contre 2186 euros dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Cette différence s'explique à parts égales par la répartition différente des agents par filière, mais aussi par les niveaux de salaire différents observés dans les deux types d'établissement. La filière médicale est notamment beaucoup plus représentée dans les hôpitaux que dans les ESMS. De plus, hormis pour les personnels de direction et les personnels administratifs, les salaires nets moyens des ESMS sont tous inférieurs à ceux observés dans les hôpitaux publics.

Les primes et indemnités représentent un quart du salaire brut des fonctionnaires de la fonction publique

La rémunération des fonctionnaires comprend deux parties : le traitement brut, qui repose sur une grille indiciaire liée au grade de l'agent, et une partie indemnitaire, les primes et indemnités, qui sont davantage liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Le salaire brut des fonctionnaires de la fonction publique est de 3 201 euros mensuels en EQTP, dont 2 421 euros de traitement brut. Les primes et indemnités comprennent également l'indemnité de résidence, qui dépend de la commune d'affectation, le supplément familial de traitement, dont le montant dépend du nombre d'enfants à charge, mais aussi des primes ponctuelles ou accessoires. Parmi celles-ci, on trouve par exemple le complément indemnitaire annuel (CIA), introduit par le régime indemnitaire déployé à partir de 2014 et qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). La rémunération des heures supplémentaires est incluse dans les primes.

La part des primes et indemnités dans le salaire brut (y compris l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement) s'établit à 24,4% en moyenne pour l'ensemble des fonctionnaires (**Figure 9**). Cette part apparaît en moyenne relativement homogène entre les versants : elle est de 23,8% dans la FPE, 25,2% dans la FPT et 24,4% dans la FPH. La part des primes peut évoluer au cours du temps, en lien avec la transformation de primes spécifiques en éléments de rémunération.

La situation est plus hétérogène en fonction de la catégorie hiérarchique de l'agent et entre les différents corps de fonctionnaires : les enseignants fonctionnaires ont une part de primes deux fois inférieure (15,7%) à celle des autres fonctionnaires de catégorie A (32,3%), bien qu'elle soit en hausse depuis 2020 (voir Données complémentaires). Les fonctionnaires de catégorie A de la FPT ont une rémunération brute composée de 29,8% de primes et rémunérations annexes, contre 26,2% pour les fonctionnaires de catégorie A de la FPH. En 2022, la part des primes des fonctionnaires de catégorie B atteint 28,6%. Elle s'élève à 34,0% dans la FPE (30,4% hors policiers et corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire, contre 39,0% en moyenne pour les policiers et encadrants de la pénitentiaire), à 26,6% dans la FPT et à 24,3% dans la FPH. La part des primes des fonctionnaires de catégorie C est de 23,8% en 2022, avec 28,4% dans la FPE (39,0% pour le personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire et 26,2% pour les autres agents de catégorie C), 23,5% dans la FPT et 20,5% dans la FPH.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Figure 9 : Décomposition du salaire mensuel moyen des fonctionnaires, selon la catégorie hiérarchique, en 2022

en euros

		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Ensemble	Salaire brut (a)	3 650	2 724	3 172	3 201
	- Traitement brut	2 782	2 038	2 397	2 421
	- Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	868	686	775	780
	- dont indemnité de résidence ⁽²⁾	29			
	- dont supplément familial ⁽²⁾	31			
	- dont primes et rémunérations annexes	808			
	Part des primes (en % du salaire brut)	22,1			
	Part des primes, y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	23,8	25,2	24,4	24,4
	Contributions et cotisations sociales	695	508	592	603
	- Cotisations salariales ⁽³⁾ (b)	352	253	292	302
	- CSG et CRDS (c)	343	255	300	301
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	2 955	2 216	2 581	2 598	
A	Salaire brut (a)	3 942	4 196	3 677	3 918
	- Traitement brut	3 120	2 946	2 715	3 019
	- Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	822	1 250	962	899
	- dont indemnité de résidence ⁽²⁾	31			
	- dont supplément familial ⁽²⁾	35			
	- dont primes et rémunérations annexes	756			
	Part des primes (en % du salaire brut)	19,2			
	Part des primes, y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	20,9	29,8	26,2	22,9
	Contributions et cotisations sociales	750	762	676	736
	- Cotisations salariales ⁽³⁾ (b)	377	368	328	366
	- CSG et CRDS (c)	373	394	347	370
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	3 193	3 434	3 001	3 181	
B	Salaire brut (a)	3 261	2 972	3 045	3 105
	- Traitement brut	2 152	2 181	2 305	2 216
	- Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	1 109	791	740	889
	- dont indemnité de résidence ⁽²⁾	27			
	- dont supplément familial ⁽²⁾	22			
	- dont primes et rémunérations annexes	1 060			
	Part des primes (en % du salaire brut)	32,5			
	Part des primes, y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	34,0	26,6	24,3	28,6
	Contributions et cotisations sociales	629	550	571	587
	- Cotisations salariales ⁽³⁾ (b)	326	273	283	296
	- CSG et CRDS (c)	303	277	288	291
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	2 632	2 422	2 474	2 518	
C	Salaire brut (a)	2 663	2 421	2 530	2 470
	- Traitement brut	1 906	1 853	2 011	1 882
	- Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	756	568	519	588
	- dont indemnité de résidence ⁽²⁾	22			
	- dont supplément familial ⁽²⁾	20			
	- dont primes et rémunérations annexes	715			
	Part des primes (en % du salaire brut)	26,9			
	Part des primes, y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	28,4	23,5	20,5	23,8
	Contributions et cotisations sociales	501	456	483	466
	- Cotisations salariales ⁽³⁾ (b)	255	229	244	235
	- CSG et CRDS (c)	246	227	239	231
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	2 161	1 965	2 047	2 004	

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), fonctionnaires de la fonction publique en équivalent temps plein mensualisé.

(1) dont Nouvelle bonification indiciaire (NBI).

(2) Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

(3) Majoritairement les cotisations retraites.

IR : indemnité de résidence.

SFT : supplément familial de traitement.

Lecture : En 2022, le salaire brut moyen de l'ensemble des fonctionnaires s'élève à 3 201 euros mensuels en EQTP, dont 2 421 euros de traitement brut et 780 euros de primes et indemnités. Ces dernières représentent 24,4 % du salaire brut.

Les rémunérations dans la fonction publique

Sources, avertissement et définitions

Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique sont obtenus à partir du système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee depuis 2009. Le champ de suivi des rémunérations regroupe les agents civils dont le poste se situe en France métropolitaine ou dans les DOM (hors Mayotte) : il exclut donc les agents affectés à l'étranger. Contrairement aux données sur l'emploi, le suivi des salaires est sur un champ excluant les militaires.

Les données présentées incluent les bénéficiaires de contrats aidés et excluent les apprentis dans tous les versants. Les agents relevant des « Autres catégories et statuts » correspondent à des situations spécifiques à chaque versant, si bien que la dispersion des salaires y est importante, particulièrement dans la FPH.

– Dans la fonction publique de l'État (FPE) sont exclus les élus exerçant un mandat politique ou syndical, les militaires, les volontaires du service civique. Les enseignants des établissements privés sous contrat s'ajoutent aux agents des ministères et de leurs établissements publics administratifs. Par ailleurs, le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'Éducation nationale (MEN). En effet, outre les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du MEN, il inclut ceux de l'Enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'Agriculture.

– Dans la fonction publique territoriale (FPT), les assistants maternels et familiaux, les élus et les apprentis sont exclus du champ. La restriction aux seuls agents civils exclut également les marins-pompiers de Marseille, du fait de leur statut militaire.

– Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les assistants maternels, les internes et les externes sont exclus.

Le champ de suivi des salaires dans la fonction publique ne couvre pas l'ensemble des rémunérations versées. Il repose sur l'observation de postes (actifs, non annexes), conjonction de l'emploi d'une personne pour une durée déterminée par un employeur, et en exclut certains, notamment lorsque des variables de contrôle sur les salaires paraissent manifestement incohérentes.

Avertissement

Jusqu'au millésime 2021, le Siasp était principalement alimenté par les fichiers mensuels de paie pour les agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) pour les militaires, et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT), de la fonction publique hospitalière (FPH), et d'une partie de la FPE. En outre, depuis 2017, une part croissante des données du Siasp provenait des déclarations sociales nominatives (DSN), en substitution des autres sources.

En 2022, conformément au décret 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en DSN. Les employeurs ont pu revoir leurs systèmes d'information et de déclaration à cette occasion, et donc modifier potentiellement leur comportement déclaratif. Dans ce contexte de changement de sources d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Du fait de ces changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés en niveau dans cette publication ne sont pas totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs du Siasp.

Les données du millésime 2021 ont été recalculées en utilisant le même applicatif et les mêmes concepts que pour 2022 afin de présenter des évolutions annuelles le plus cohérentes et le plus homogènes possible entre 2021 et 2022. Elles diffèrent donc de celles publiées dans l'édition 2023 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Par exemple, le salaire net moyen en EQTP des agents de la fonction publique en 2021 s'établit désormais à 2 437 euros par mois, contre 2 431 euros dans le rapport annuel 2023. En revanche, cette nouvelle estimation 2021 ne neutralise pas les changements déclaratifs survenus avec le passage à la DSN. Par exemple, pour certains agents de l'enseignement privé sous contrat, il n'a pas été possible de rendre intégralement cohérent le périmètre des rémunérations perçues entre 2021 et 2022 ; ce changement de périmètre est relativement neutre sur les évolutions de salaire des « Autres catégories et statuts » de la FPE.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2022

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80% et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an, soit 2 083 euros par mois. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris les postes à temps partiel, sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue. L'indice majoré est fixé par les grilles indiciaires définies pour chaque grade de fonctionnaire.

Les **primes et rémunérations annexes** sont liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Elles incluent les indemnités (y compris celle de résidence), le supplément familial, et les rachats de jours de congé dans le cadre du compte épargne temps (CET).

Le **Rifseep** est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel; c'est le régime indemnitaire d'une partie des fonctionnaires de l'État.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Les taux et assiettes de cotisation sont identiques, quel que soit le versant. Les cotisations sociales salariales correspondent aux cotisations retraite : 11,1% du traitement indiciaire et 5,0% des primes et indemnités au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). Quelques primes particulières sont soumises aux cotisations du Service de retraite de l'État (SRE) ou de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : les primes des agents en tenue dans la FPE (indemnité de sujétions spéciales de la police, par exemple), les primes de sujétion des aides-soignants et de feu des pompiers sont soustraites de l'assiette de cotisations RAFP.

Les **corps** sont classés en trois catégories hiérarchiques (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de grades, subdivisés en échelons.

La **grille indiciaire** détermine, à échelon donné, le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

Pour en savoir plus

- Dixte C., Guiton M. et Volat G. (2023), « Les rémunérations dans la fonction publique en 2021 », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2023, DGAFP.
- Félix B. (2024), « La rémunération des personnels militaires de la gendarmerie en 2022 », *EcoDef* n° 239, mars.
- Godet F. et Sanchez Gonzalez J. (2023), « Les salaires dans le secteur privé en 2022 – Une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic », *Insee Première* n° 1971, novembre.
- Insee (2024), « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2024.
- Lépine F.-X. (2024), « La rémunération des personnels militaires des armées en 2022 », *EcoDef* n° 238, mars.
- Massis D. (2024), « Les écarts de rémunération brute entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans les ministères se réduisent de cinq points en dix ans », *Stats Rapides* n° 104, mars.
- Ntamakuliro-Inema J.-L. et Guiton M. (2024), « Les salaires dans la fonction publique territoriale en 2022 », *Insee Première* n° 2014, septembre.
- Ntamakuliro-Inema J.-L., Andriamboavonjy T. et Dixte C. (2024), « Les salaires dans la fonction publique hospitalière en 2022 », *Insee Première* n° 2015, septembre.
- Ntamakuliro-Inema J.-L. et Volat G. (2024), « Les salaires dans la fonction publique de l'État en 2022 », *Insee Première* n° 2016, septembre.